

## 5. La voie à suivre

Les ravageurs des forêts sont un problème d'échelle planétaire, de sorte qu'il faut voir au-delà des frontières nationales pour élaborer des solutions efficaces. Bien que la protection phytosanitaire se soit améliorée à bien des égards, de nouveaux organismes nuisibles des forêts continuent d'être introduits à la faveur de l'expansion du volume des échanges internationaux et de la rapidité accrue des transports. Le changement climatique semble aussi accroître les probabilités d'établissement de nouveaux ravageurs, et créer des conditions qui permettent à certaines espèces de devenir plus nuisibles dans leur aire de répartition naturelle. Les forestiers et les chercheurs doivent redoubler d'efforts pour collaborer avec les organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) afin de prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir l'introduction et la dissémination des organismes nuisibles.

Heureusement, le partage d'informations entre les personnes qui travaillent dans le secteur forestier et les responsables de la réglementation phytosanitaire facilite déjà la prévention, la détection et l'éradication des foyers d'organismes nuisibles nouvellement apparus. Grâce à l'expansion continue de ces réseaux et à l'utilisation de technologies comme l'Internet, il devrait être plus facile de maîtriser ces organismes nuisibles au niveau mondial, ce qui représente un véritable défi.

De bonnes pratiques de gestion forestière, comme celles qui sont décrites dans ce guide, peuvent aider à réduire les foyers existants et empêcher que des organismes nuisibles soient déplacés autour du globe par les marchandises forestières. La protection intégrée consiste tout d'abord à planifier ce que l'on fera pousser et où. Une surveillance attentive, une bonne gestion des peuplements forestiers tout au long du cycle de végétation, et l'adoption de bonnes pratiques durant l'exploitation et le transport peuvent permettre de mettre sur le marché international des produits de qualité, présentant peu de risque d'être infestés par des ravageurs. Il est impératif de comprendre et de respecter les exigences phytosanitaires des pays importateurs, pour que les marchandises forestières puissent être déplacées sans danger et pour réduire les coûts totaux de la lutte tout en réduisant au minimum l'impact sur le commerce international.

Un certain nombre d'importantes normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) donnent des orientations utiles pour réduire les mouvements de ravageurs forestiers à travers le commerce international. De nouvelles NIMP en rapport avec le commerce des produits forestiers continuent d'être élaborées pour répondre aux besoins internationaux. Actuellement, le Groupe technique sur la quarantaine forestière (GTQF) de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) travaille à la rédaction de normes sur les marchandises en bois et les semences forestières, et la participation de forestiers leur élaboration est essentielle, en particulier durant le stade de consultation des pays.

Au fur et à mesure que de nouvelles NIMP seront élaborées, les personnes qui travaillent dans le secteur forestier pourront apporter leurs connaissances et leurs compétences spécifiques précieuses pour la mise au point de directives concrètes. En unissant leurs efforts, le personnel du secteur forestier, y compris ceux qui travaillent dans les industries, et les ONPV pourront promouvoir des débouchés commerciaux et contribuer à prévenir l'introduction et la dissémination de ravageurs forestiers.